



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/599
1er décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

Cinquantième session
Point 79 de l'ordre du jour

RATIONALISATION DES TRAVAUX ET RÉFORME DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA PREMIÈRE COMMISSION

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Rajab SUKAYRI (Jordanie)

I. INTRODUCTION

1. La question intitulée "Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquantième session de l'Assemblée générale conformément à la résolution 49/85 de l'Assemblée, en date du 15 décembre 1994.
2. À sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1995, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 12e séance, le 27 octobre 1995, la Première Commission a décidé de reporter l'examen du point 79 à une date ultérieure. Elle s'est prononcée sur le projet de décision correspondant à sa 19e séance, le 13 novembre 1995.

II. EXAMEN DU PROJET DE DÉCISION A/C.1/50/L.51

4. Le 9 novembre, le Président a présenté un projet de décision intitulé "Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission" (A/C.1/50/L.51).
5. À sa 19e séance, le 13 novembre, la Commission a adopté le projet de décision A/C.1/50/L.51 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. RECOMMANDATION DE LA PREMIÈRE COMMISSION

6. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour
de la Première Commission

L'Assemblée générale, se félicitant des progrès réalisés dans la rationalisation et l'amélioration des travaux de la Première Commission,

a) Prie le Président de la Première Commission de continuer ses consultations sur la poursuite de la rationalisation des travaux de la Commission en vue d'améliorer encore l'efficacité de son fonctionnement;

b) Décide, sur la recommandation de la Première Commission, de renvoyer l'examen de la question intitulée "Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission" à sa cinquante-deuxième session et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de cette session.
